

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°3 (arrêté de promulgation du 16 juillet 1932).

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 3 mai 1932, tendant à l'approbation de la convention de commerce et de navigation signée le 27 août 1930 entre la France et le Royaume de Roumanie, insérée au Journal officiel de la République française du 7 mai 1932

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1042, du 15 juin 1932:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulguée à la Côte française des Somalis la loi du 3 mai 1932 susvisée, tendant à l'approbation de la convention de commerce et de navigation signée le 27 août 1930 entre la France et le Royaume de Roumanie. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

ANTONIN